

PRÉAVIS N° 248/2021 I

AU CONSEIL COMMUNAL

Plan de quartier (PQ) 2 « Petite Prairie » - étape 3

Réalisation d'un accès

Demande d'un crédit de CHF 155'000.- (TTC) pour des travaux d'aménagement routier

Déléguée municipale : Mme Roxane Faraut Linares

1^{re} séance de la commission

Date	Mardi 18 mai 2021 à 19h15
Lieu	Place du Château 1, salle de la Bretèche

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Contexte

Pour mémoire, le plan de quartier 2 « La Petite Prairie », approuvé en août 2000 par le Département des infrastructures du canton de Vaud, se déploie entre la route de Signy et la parcelle N° 1513. Cette frange urbaine s'est développée ces dernières années selon les trois étapes successives suivantes (figure 1) :

- Etape 1 : Réalisée
- Etape 2 : En construction
- Etape 3 : Permis de construire accordé pour le secteur qui jouxte l'allée de la Petite Prairie. Les premiers habitants sont attendus pour le début 2022.



Figure 1 - Situation générale (source www.map.cartolacote.ch)

Le règlement du plan d'affectation (article 29) de « Petite Prairie 2 » précise que lors de l'aménagement de la route de distribution urbaine (RDU), l'accès principal du quartier sera aménagé sous forme de giratoire.

Toutefois, suite à la mise à l'enquête des aménagements extérieurs, un permis de construire (N° 6935) a été délivré en 2013. Ce dernier traite uniquement des travaux d'aménagements extérieurs et des accès. Il vise à rendre cohérent le traitement des dépendances communes du quartier dans son ensemble (Petite Prairie 2 – Etape 1, 2 et 3). Ce projet se base sur une projection de la RDU aujourd'hui obsolète (2 x 2 voies).

Actuellement, les aménagements extérieurs et les accès routiers de « Petite-Prairie 2 » – Etapes 1, 2 et 3 répondent clairement au permis de construire de 2013. Les accès sont assurés en majeure partie par l'allée de la Petite Prairie indiqués par les flèches rouges ci-dessous. Les flèches bleues représentent l'entrée des parkings souterrains (figure 3).

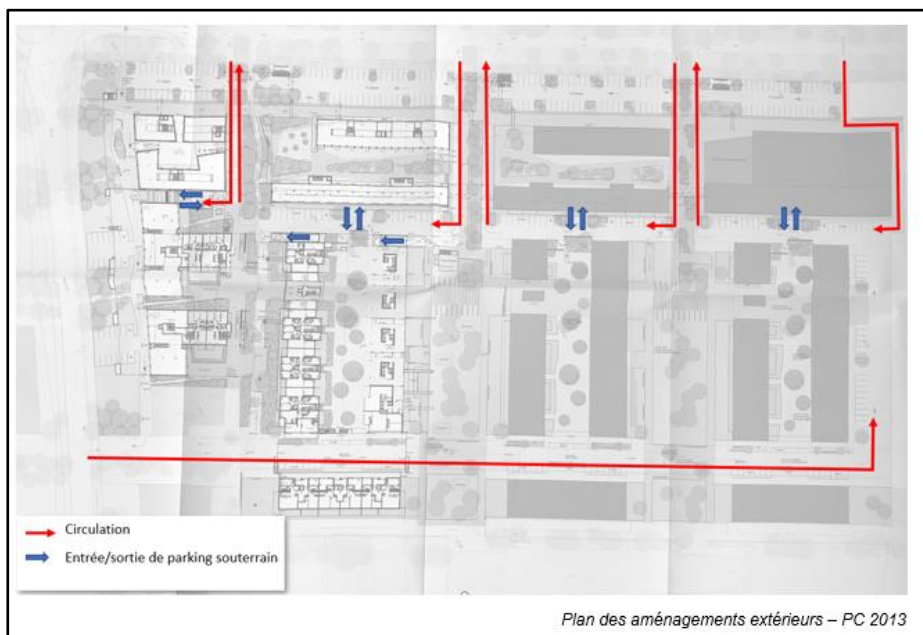


Figure 3

La première étape de réalisation de la route du Châtelard qui relie la route de Signy à celle de Saint-Cergue est actuellement en cours d'étude. Le projet prévoit la réalisation d'un giratoire conformément au plan d'affectation. La BCV, propriétaire de la parcelle N° 1513, a d'ores et déjà donné son accord de principe. Néanmoins, la première étape de la route du Châtelard peut encore faire l'objet d'ajustement. Dès lors, une solution intermédiaire a été étudiée afin d'assurer l'accessibilité aux futurs résidents de l'étape 3 planifiée en mars 2022.

2. Introduction

Aujourd'hui, le réseau viaire se termine à l'extrémité nord du parking P+R de la Petite Prairie et ne permet pas desservir les nouvelles constructions de l'étape 3. Dès lors, afin d'assurer l'accessibilité à ce futur développement, l'allée de la Petite Prairie doit être prolongée d'environ 40 mètres depuis l'extrémité nord du P+R de la Petite Prairie.

En effet, au vu de l'état d'avancement, à ce jour, de l'étude du premier tronçon de la route du Châtelard, notamment les négociations avec le propriétaire voisin d'une part et la réponse à la motion de M. le Conseiller communal Jacques Hanhart « pour avancer avec la RDU » d'autre part, en coordination avec le Service de l'urbanisme, il a été convenu de réaliser cet aménagement intermédiaire. Cette portion de chaussée est réalisée sur le tracé de la future route du Châtelard et sera conservée lors de la construction de cette dernière.

En termes de trafic, une étude a déjà été réalisée afin de tenir compte de l'ensemble des développements planifiés le long de la route du Châtelard. Les mesures préconisées au giratoire « en Gravette » pour absorber ce trafic supplémentaire ont été effectuées lors de la création de l'allée de la Petite Prairie en 2014. Dès lors, pour cette nouvelle infrastructure, il n'y a aucune mesure complémentaire à réaliser.

3. Projet

3.1 Objectif

Ce nouvel accès a pour objectif de garantir l'accessibilité au PQ 2 « Petite Prairie » - étape 3 (parcelle N° 5081) dès l'arrivée des premiers habitants au mois de mars 2022.

Il est situé dans le prolongement du parking P+R de la Petite Prairie et se trouve entièrement sur le domaine public 75.

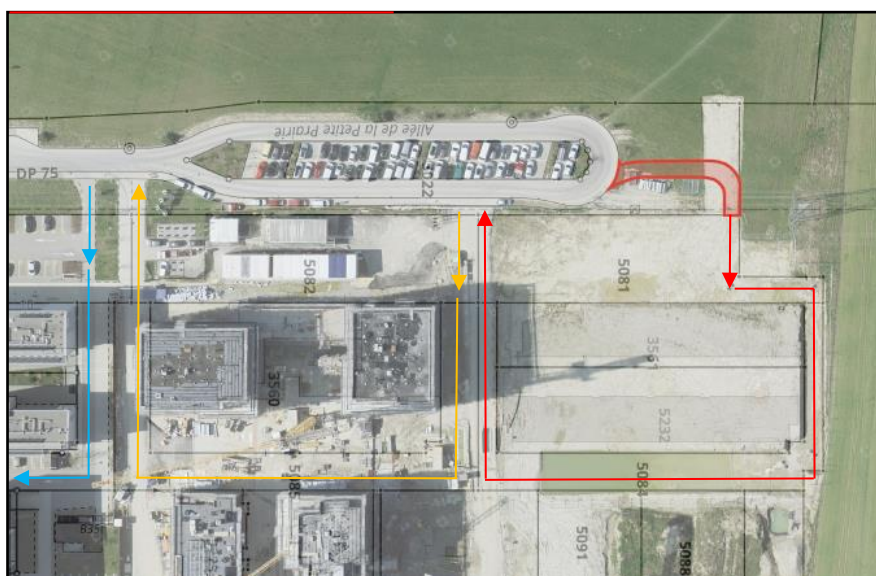


Figure 4 - Situation générale (source www.map.cartolacote.ch)

3.2 Description du projet

Cette nouvelle chaussée, d'une longueur d'environ 40 mètres, se connecte à la future voie de circulation interne du quartier.

Ce tronçon de 4 mètres de large est à sens unique et permet de garder une accessibilité en boucle comme le prévoit le plan de quartier. Principe indiqué, sur la figure 4 ci-dessus, par les flèches rouges, oranges et bleues.

Ce projet est également dimensionné afin de permettre le passage éventuel des transports publics. Conformément au plan de quartier en vigueur, une desserte du quartier par les bus urbains pourrait être envisagée.

Lors de la réalisation de cet accès, les Services industriels prolongeront leurs réseaux souterrains, notamment l'éclairage public.

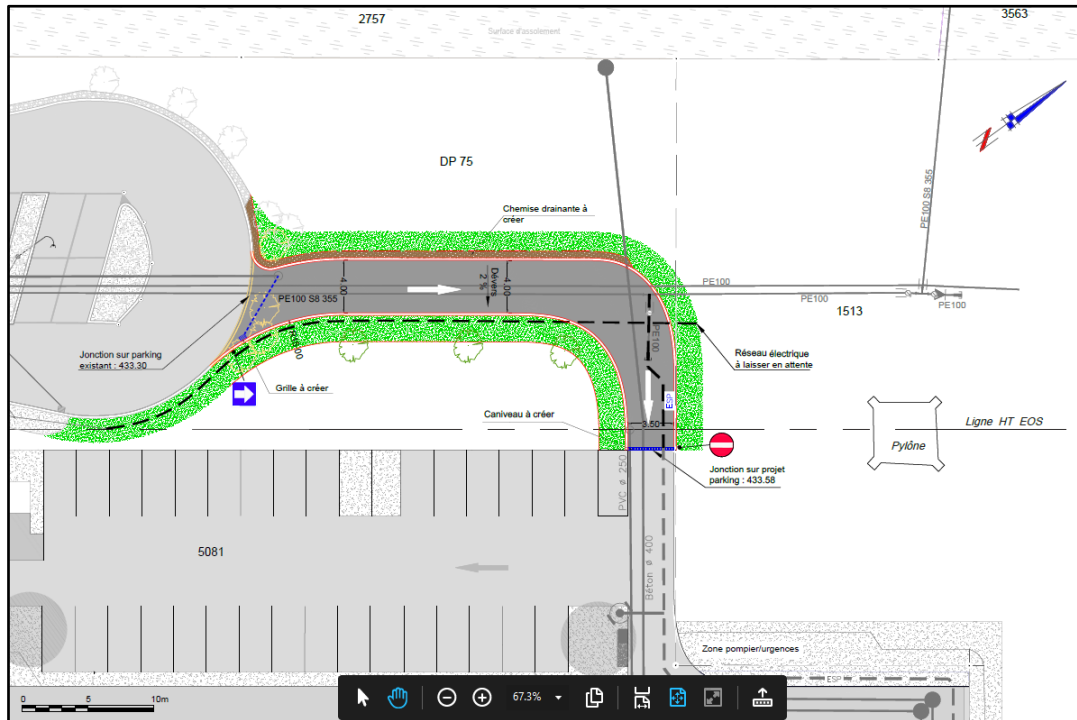


Figure 5 – Plan de situation du projet

3.3 Plantations

En collaboration avec le Service des espaces verts et forêts, une végétation sera plantée côté lac de l'accès, afin de compléter l'arborisation déjà mise en place lors de la réalisation de l'allée de la Petite Prairie.

Le concept de végétalisation propose la même articulation à celle déjà mise en place (pins sylvestres) aux abords du parking P+R pour la conforter.

Ces conifères sont accompagnés d'arbustes indigènes pour en augmenter l'agrément et la biodiversité. L'ensemencement d'une prairie, comme strate herbacée accompagne les abords de l'allée.

Le développement de la végétation est en adéquation avec les contraintes de hauteur en présence de la ligne haute tension.

3.4 Services industriels

Dans le cadre de ces travaux, les Services industriels procéderont à la pose de canalisations d'eau, de gaz et d'électricité sur une longueur d'environ 15 mètres, entre les conduites existantes sur l'axe de la future route d'accès et la parcelle N° 5081, ceci afin de profiter de ce chantier et de ne pas devoir rouvrir la nouvelle chaussée ultérieurement. Ils procéderont également à la pose de l'éclairage public sur ce nouveau secteur.

Le coût en lien avec ces travaux est pris en charge par le préavis N°175/2019 « Plans de quartier 2 et 3 de la Petite Prairie - Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 978'365.- (HT) sur le préavis n° 52/2003 concernant la mise en place des infrastructures des Services industriels », validé par votre Conseil lors de sa séance du 27 janvier 2020.

3.5 Planning intentionnel

Février 2021 :	Enquête publique
Printemps 2021 :	Dépôt de la demande de crédit de réalisation
Eté 2021 :	Vote du Conseil communal
Fin 2021 :	Travaux
Mars 2022 :	Livraison des premiers appartements du quartier de la Petite Prairie

4. Procédure

Conformément à la Loi sur les routes, le présent projet a fait l'objet d'une enquête publique du 30 janvier au 28 février et n'a suscité aucune opposition.

5. Incidences financières

Les coûts de génie civil sont le résultat d'un appel d'offres gré à gré concurrentiel.

L'ensemble des coûts se décompose de la façon suivante :

Travaux routiers	CHF	105'000.--
Travaux de plantation	CHF	8'000.--
Marquage et signalisation	CHF	3'000.--
Prestations géométriques (cadastration)	CHF	3'000.--
Honoraires d'ingénieurs (projet d'exécution et réalisation)	CHF	13'000.--
Divers et imprévus	CHF	12'000.--
Total HT	CHF	144'000.--
Total TTC arrondi à :	CHF	155'000.--

Ce montant sera financé par un prélèvement sur le Fonds de réserve N° 9282.16 - *PQ Reposoir, Petite Prairie*.

6. Conclusion

La réalisation de cet accès permettra, aux futurs habitantes et habitants d'accéder aux premiers bâtiments construits, dès mars 2022. Cette portion de chaussée est réalisée sur le tracé de la future route du Châtelard et se situera entièrement sur le domaine public 75. Par conséquent, elle sera conservée lors de la construction de cette dernière.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 248/2021 intitulé « Plan de quartier (PQ) 2 « Petite Prairie » - étape 3 Réalisation d'un accès - Demande d'un crédit destiné aux travaux d'aménagement routier CHF 155'000.- (TTC) »,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 155'000.- (TTC) à la Municipalité pour le financement des travaux d'aménagement routier afin de garantir l'accessibilité au Plan de quartier (PQ) 2 « Petite Prairie » - étape 3 ;
2. de prélever un montant de CHF 155'000.- (TTC) sur le Fonds de réserve N° 9282.16 - *PQ Reposoir, Petite Prairie*, afin de financer ces travaux ;

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 mars 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Annexe

- Fiche d'investissement

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 248 / 2021

PQ 2 Petite Prairie étape 3
Réalisation d'un accès

Date: Nyon le 09.03.2021

Demande d'un crédit de CHF 155'000.-- TTC pour des travaux routiers

Situation des préavis au 09.03.2021	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total des préavis votés par le Conseil communal	39 200 329	26 344 802	13 472 665	5 252 306	30 968 925	19 369 000

Situation des emprunts au 09.03.2021	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Plafond d'emprunt selon préavis N°15/2016 adopté le 12.12.2016	225 000 000	360 000 000	360 000 000	360 000 000	360 000 000	360 000 000
Emprunts au 1er janvier	168 024 886	213 000 000	263 000 000	289 000 000	297 500 000	291 300 000
Evolution des emprunts durant la période +/-	44 975 114	50 000 000	26 000 000	8 500 000	-6 200 000	0
Emprunts fin période/date du jour	213 000 000	263 000 000	289 000 000	297 500 000	291 300 000	291 300 000

Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis N°15/2016)	30 000 000
Engagé	-14 578 100
Caution demandée	0
Disponible	15 421 900

Dépenses et recettes d'investissement	CHF	Estimation des dépenses d'investissements nets					
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025
Descriptif/Libellé							
Travaux	155 000	155 000					155 000
Prélèvement fonds de réserve	-155 000	-155 000					-155 000
Total de l'investissement	0	0	0	0	0	0	0

Estimation amort. + entretien		
Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
-	-	-
	0	

Financement du préavis	
	CHF
Budget de fonctionnement:	
Trésorerie courante	
Investissement:	
Emprunts	0
Total des besoins en financement	

Coûts d'exploitation	Libellé / années	Estimation des coûts d'exploitation					
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025
Coût total d'exploitation		0	0	0	1 100	1 100	2 200
Intérêts en %	2,00%	0	0	0	0	0	0
Entretien		0	0	0	1 100	1 100	2 200
Amortissements		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes		0	0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0	0
Coûts nets d'exploitation		0	0	0	1 100	1 100	2 200